

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 6 (1921)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

Rapport annuel de l'Union suisse des Caisses de Crédit mutuel (Système Raiffeisen) pour l'année 1920

Le rapport annuel de l'Union Suisse vient de paraître ; il apporte comme chaque année, à tous ceux qui s'intéressent au mouvement Raiffeisen en Suisse et ailleurs, l'historique du travail poursuivi pendant le dernier exercice.

La tablelle statistique qui demande le dépouillement du compte et bilan de toutes les Caisses affiliées permet d'apprécier la somme de travail et d'efforts accomplis pour le bien public dans tous les districts de notre pays où la noble cause du crédit mutuel a rencontré des adeptes.

Nous donnons ci-après les parties les plus importantes de ce rapport que notre Bureau central de St-Gall vient d'envoyer en deux exemplaires aux Conseils de toutes nos sections. Des exemplaires sont à la disposition de ceux de nos amis qui voudraient les utiliser pour la propagande en faveur de notre cause.

Après quelques généralités sur la situation économique et financière actuelle, le rapport caractérise comme suit la marche de l'Union Suisse et de ses secteurs pendant l'exercice 1920 :

Le développement de l'idée coopérative en général et du crédit mutuel en particulier, a donné une nouvelle extension à notre organisation. On a senti le besoin de lutter soi-même contre le renchérissement des taux. Le point de vue qui s'implante de plus en plus dans nos milieux agricoles que la finance de la classe moyenne peut marcher indépendamment de celle des grands groupes économiques des villes et centres industriels, a accru l'intérêt pour la cause du crédit mutuel agricole. En groupant le paysan, l'artisan, le petit industriel, l'ouvrier, une Caisse Raiffeisen est en maints endroits un lien dans la Société et les avantages matériels et moraux en découlant sont incalculables.

Malgré l'interdiction durant la seconde moitié de l'année ensuite la fièvre aphteuse, de toutes les assemblées, rendant toute propagande impossible parfois, nous avons enregistré cependant 22 nouvelles fondations dans 8 cantons différents. de telle sorte que l'Union comptait au 31 décembre 1920, 271 caisses affiliées avec 21.593 membres.

Les Caisses Raiffeisen ont de nouveau prouvé que leurs principes fondamentaux répondaient aux nécessités de l'heure présente et qu'elles étaient l'idéal pour la régularisation, de l'épargne et du crédit agricole.

Les conditions d'intérêts de nos Caisses, ne réclamant que le nécessaire à leur existence, ont augmenté le chiffre des adhérents pendant que, d'autre part, on considère de plus en plus la responsabilité solitaire des membres comme une garantie de tout premier ordre.

Si durant l'année le chiffre des versements n'a pas atteint celui de 1919, nous avons pu cependant constater avec plaisir que le montant des dépôts confiés a atteint cent millions de francs.

Le chiffre du bilan au 31 décembre 1920 de toutes les Caisses affiliées s'élève à Fr. 100.508.761,46, le roulement total pour l'année à Fr. 279.078.171,48 et le bénéfice à Fr. 317.987,60.

Malgré cette respectable augmentation des dépôts de Fr. 15.154.437,80, les Caisses n'ont cependant pu répondre à toutes les demandes de crédit qui leur ont été faites. Certaines Caisses qui, durant les années de guerre et d'affluence de capitaux, avaient négligé le premier devoir d'une Caisse de crédit qui est de pouvoir suffire en tous temps au crédit d'exploitation, avaient les disponibilités qui auraient été si précieuses pour le crédit courant absorbées presque complètement par le crédit hypothécaire.

La pénurie des capitaux qui s'est accentuée spécialement dans la seconde moitié de l'année a eu également sa répercussion dans notre milieu. Pendant que dans la Suisse centrale, où nos Caisses ont encore conservé l'antique fédéralisme financier, les conditions d'intérêts restaient relativement modestes, celles d'autres régions étaient par contre moins plaisantes. Dans la Suisse septentrionale (Soleure, Bâle, Argovie) ainsi que dans la

Suisse orientale (St-Gall, Thurgovie), on remarquait non seulement une diminution de l'argent liquide, par rapport aux années 1917-19, mais une pénurie des disponibilités qui, dans la Suisse occidentale, tournait à l'état de véritable crise. Les épizooties, la diminution du chiffre des affaires, les acquisitions et les réparations ne pouvant être différées, les émissions d'emprunts à rentes élevées, sont les principaux facteurs de cet état de chose.

D'autre part, ici et là, de louches courtiers offrant de douteux titres industriels, obligations à lot et à prime, ont accaparé dans nos campagnes, en faisant miroiter des bénéfices illusoire, des sommes qui auraient été si nécessaires.

La XII^{me} assemblée générale annuelle de l'Union, qui a eu lieu à Olten le 27 avril et qui a réuni 192 délégués a apporté une légère modification des statuts, sans toucher cependant aux principes fondamentaux. La raison sociale a été changée en : « Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) » ; la compétence des comités de direction et de surveillance a été mieux définie et la représentation aux assemblées générales réglée.

La portée la plus importante de cette modification des statuts a été l'augmentation au double du capital de garantie. Sur la base du dernier bilan, chaque Caisse affiliée est tenue de prendre une part d'affaire de Fr. 1009 par chaque centaine de mille francs de bilan et de répondre pour les engagements de l'Union jusqu'à concurrence du double de la part d'affaire versée.

Il a été accordé des compétences spéciales aux groupements cantonaux ou régionaux, en leur ouvrant un important champ d'activité.

Malgré que cette révision ait été recommandée par tous les organes de l'Union, elle a rencontré une certaine opposition dans certains groupes de la Suisse septentrionale. Nous ne doutons pas que le développement futur de l'Union ne vienne prouver la nécessité des mesures prises.

La Caisse centrale de l'Union suisse

La pénurie des capitaux a fait ressortir toute l'importance d'une Caisse centrale puissante. Par sa prévoyance à maintenir toujours suffisamment de moyens liquides, elle a toujours été en mesure de répondre immédiatement aux retraits considérables des Caisses affiliées, et même au printemps, à accorder encore quelques crédits spéciaux. Comme chambre de compensation, ces forts retraits ont naturellement influencé sur le chiffre du bilan qui a légèrement diminué à Fr. 12.243.201,41. Le chiffre du roulement, figurant en forme simple, s'élève à Fr. 183.280.613,58 soit légèrement inférieur à celui de l'an dernier, ensuite de la diminution des transactions sur fonds publics.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé après amortissement de Fr. 46,090.30 sur les fonds publics, à Fr. 38,280.41 qui a été réparti comme suit par l'assemblée générale : Fr. 31,000.— intérêt 5 % sur le capital social versé (jusqu'à maintenant 4 %), Fr. 6000.— affecté au fonds de réserve, et Fr. 1280.41 report sur compte nouveau.

Comme toujours le compte-courant accuse le plus fort roulement. Les crédits aux Caisses affiliées se sont élevés de 3,7 à 6,7 millions tandis que le nombre des Caisses débitrices passait de 66 à 129 sur le total de 271. L'avoir sur compte-courant des Caisses diminua également d'environ 2 millions. Ceci justifie nos prévisions et prouve que les Caisses trouveront toujours emploi de leurs disponibilités dans leur propre cercle d'activité.

Le montant de nos titres a également diminué de Fr. 750.000 et ramené à Fr. 3.727.224.—. Afin d'augmenter les moyens liquides, nous avons réalisé tout ce qu'il était possible de faire sans perte ; les autres titres ont presque tous été ramenés au cours du jour au 31 décembre dernier. Malgré que nos fonds publics ne se composent que d'obligations indigènes de premier choix (l'Union n'a absolument aucun engagement à l'étranger) il a été toutefois nécessaire d'effectuer des amortissements considérables pour ramener leur valeur au cours de bourse, amortissements qui avec l'amélioration des cours nous rentreront.

Le fonds de réserve s'est élevé avec le montant effectué du résultat de l'exercice à Fr. 66,000.—.

Le Journal accuse pour 1920, 30,508 transactions et les copies de lettre 12,369 pages.

Organes officiels de l'Union

La rédaction et l'expédition de nos deux organes officiels, le « Raiffeisenbote » pour la suisse allemande et le « Messenger Raiffeisen » pour la suisse française, n'a pas subi de changement durant l'exercice. Ensuite de la fondation de nouvelles Caisses, le nombre des abonnés s'est élevé à 4100 (Raiffeisenbote) et 1050 (Messenger). Il serait à désirer que toutes les Caisses, à commencer par celles dans une bonne situation financière, abonnent leurs membres à notre organe officiel afin de les tenir en contact permanent avec le mouvement du crédit mutuel et pour contribuer à la propagation de nos bons principes. Nous rappelons que les colonnes de nos deux journaux restent à la disposition de chacun.

Révisions

Nous avons porté de nouveau une attention toute spéciale sur cette branche d'activité.

Dans le cours de l'année, 120 Caisses ont été inspectées et un grand nombre ont eu recours à l'Union pour la clôture de leurs comptes annuels.

Comme les dirigeants de nos Caisses ne sont pas des professionnels, les révisions ont une importance toute particulière et constituent une décharge pour les organes responsables. D'autre part, ensuite de l'instabilité du marché financier, des changements de taux, des fluctuations sur les titres et changes, ordonnances sur les droits de timbres et autres formalités, les instructions d'un professionnel sont ici et là souvent fort nécessaires.

Partout où les prescriptions des statuts sont strictement observées et les principes fondamentaux Raiffeisen respectés, le résultat de la révision est toujours satisfaisant. Par contre si le manque d'activité des organes est à relever, spécialement en ce qui concerne le Comité de Surveillance, les conséquences se font immédiatement sentir. Que de peine on a souvent à faire comprendre qu'aussi bien dans un petit institut de la campagne qu'au près d'un grand établissement, un minimum de formalités est absolument nécessaire, avec un esprit d'ordre et de ponctualité.

Les diverses catastrophes dans le domaine financier ont amené certains cantons, à défaut de loi fédérale sur la matière, à rendre des ordonnances propres à donner aux déposants l'assurance que leurs placements sont garantis et à l'abri des pertes. A cette occasion il est attaché une importance spéciale à une révision par des professionnels. En 1918, le canton d'Argovie qui a émis une ordonnance semblable a reconnu l'Union comme instance de révision officielle pour les Caisses Raiffeisen du canton.

Des pourparlers sont également en cours avec les gouvernements des cantons de Fribourg et Valais; ils tendent à ce que la révision de l'Union soit également reconnue comme officielle et que la responsabilité solidaire des membres soit reconnue comme garantie suffisante pour les dépôts confiés. Nous avons toutes les raisons de croire que ces pourparlers aboutiront favorablement.

L'Union espère fermement, en augmentant et approfondissant ses révisions et avec le concours des organes locaux, faire de toutes les Caisses Raiffeisen des instituts solides et bien administrés.

Relations financières

L'amélioration des horaires a permis aux Caisses d'entretenir toujours davantage leurs relations financières directement avec l'Union. Toutefois partout où il y a avantage, celles-ci se font par l'intermédiaire de banques nos correspondantes. L'élévation des taxes postales s'est fait également remarquer et pèsera fortement sur le compte des frais généraux.

Nous avons pu constater avec plaisir que le service des chèques et virements se développe de plus en plus. Nous aimerions lui voir prendre une extension plus grande encore.

La Caisse centrale a rendu durant l'exercice les plus grands services qu'elle n'ait jamais rendu depuis son exis-

tence. Que de Caisses auxquelles des capitaux étaient absolument nécessaires, auraient été sans son secours, à la merci des banques. Cette année a prouvé que l'office de chambre de compensation ne pouvait être mieux faite que par l'Union suisse. En effet, l'affluence où le manque de capitaux qui peut varier si fortement suivant les régions du pays, a permis de venir en aide aux Caisses de la Suisse occidentale qui souffraient tout spécialement du manque de capitaux.

Les taux illustrent merveilleusement ces diverses situations financières. Ils varient de 4 1/2 à 6 % pour les obligations (Suisse centrale 4 1/2 à 5, Suisse orientale et septentrionale 5 à 5 1/2, Suisse occidentale 5 à 6 %); ceux des hypothèques entre 4 1/2 et 6 1/2 % (Suisse centrale 4 1/2 à 5, Suisse orientale et septentrionale 5 à 5 1/2, Suisse occidentale jusqu'à 6 1/2 %).

Comme toutes les disponibilités pouvaient être utilisées dans le faisceau des Caisses affiliées, ce fut naturellement un devoir de solidarité pour chacune de remettre à la Caisse centrale de l'Union, les capitaux dont elles disposaient, ceci malgré l'attrait des nouvelles émissions et des achats d'effets publics à taux élevés.

Les conditions d'intérêt de l'Union montrent l'effort fait pour faciliter autant que possible les petites caisses, et se font spécialement remarquer par des taux débiteurs des plus favorables. Pendant qu'elle bonifiait 4 1/2 % sur compte à vue et jusqu'à 5 1/2 % à terme, elle n'exigeait des Caisses débitrices que 5 1/4 % plus 1/4 % de commission sur le plus grand crédit utilisé.

Dépôt de livres et de matériel

Il a été expédié aux caisses affiliées en 1920, 1638, colis pour un total de fr. 27. 208, 75, (1919 : 1305 envois pour fr. 18, 97. 390)

Notre dépôt s'enrichit toujours de nouveaux formulaires et l'on peut actuellement fournir à une caisse nouvellement fondée, absolument tout ce qui lui est nécessaire, de telle sorte qu'elle peut marcher de l'avant sans autres instructions spéciales que celles du précis de comptabilité.

L'installation dans notre nouveau bâtiment a permis une réorganisation complète de nos bureaux et de tenir ce service entièrement à part, permettant de répondre promptement et exactement aux commandes qui nous sont faites.

La hausse successive des papiers a enfin pris fin, de telle sorte que les prix actuels pourront être maintenus.



N. B. Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte annuel et le Bilan de la Caisse centrale ainsi que le compte « Pertes et Profits ». Nous espérons y joindre quelques remarques sur les Caisses de l'Union en 1920.

Statistique des Caisses Raiffeisen Suisses 1903-1920

Année	Nombre de caisses	Nombre de membres	Relevé	Bilan	Carnets d'épargne	Depôts d'épargne	Réserves
Fr.			Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
1903	25	1740	6,037,707.73	1,765,817.39	2323	526,953.76	10,581.39
1904	38	2455	9,896,497.38	3,415,186.64	3878	1,368,260.—	10,053.24
1905	49	3292	13,697,274.50	5,297,844.40	5633	2,246,882.09	41,239.15
1906	61	4905	15,678,817.—	6,922,303.—	8192	3,071,059.60	69,658.35
1907	74	5533	22,619,703.15	9,317,554.01	10412	4,296,578.66	98,305.03
1908	94	6637	26,655,990.78	11,997,061.72	13483	5,488,940.72	137,322.09
1909	108	7573	36,552,978.25	15,668,098.83	17816	7,260,667.56	187,339.56
1910	139	9402	46,137,886.36	19,941,819.39	22337	9,239,938.07	244,442.38
1911	154	10021	52,408,041.40	22,827,873.34	24413	10,428,555.96	301,385.26
1912	159	10739	57,023,987.75	25,535,248.88	27214	11,574,870.05	390,293.76
1913	166	11507	50,320,170.25	27,444,310.81	29549	12,832,339.90	474,880.74
1914	178	12363	47,254,453.37	29,747,239.44	30901	13,918,638.08	561,643.63
1915	183	13029	54,246,375.07	32,112,506.26	33627	15,298,354.54	661,519.97
1916	195	13867	83,981,027.56	37,909,412.47	37817	17,780,139.73	779,175.79
1917	208	14904	115,486,946.95	46,552,374.54	41739	21,434,105.81	927,718.27
1918	224	16784	197,354,686.32	65,864,025.32	46247	30,237,432.57	1,125,162.58
1919	250	18976	263,829,599.09	85,354,323.65	55265	38,643,068.96	1,418,320.10
1920	271	21593	279,781,171.48	100,508,761.46	61725	45,155,186.63	1,732,359.54

Caisses affiliées à l'Union Suisse au 31 décembre 1920

Au 31 décembre 1919 250
Augmentation en 1920

Argovie. Etzgen, Mandach, Melligen,
Merenschwand, Wil, Wölflinswil.

Bâle-campagne. Münchenstein.

Fribourg. Aumont, Cressier, Montagny,
Montbovon, Nuvilly.

Schwytz. Ingenbohl.

Soleure. Büren.

St-Gall. Libingen, Niederbüren, Pfäfers, Wangs.

Vaud. St-Saphorin, Sottens.

Valais. Naters, Varen.

soit : 22

272

S'est retirée en 1920 : Torny le Grand, 1

Au 31 décembre 1920 271

D'entre les Caisses nouvelles, 14 sont de langue allemande et 7 de langue française.

Les 271 Caisses affiliées à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

Suisse allemande	198 Caisses.
Suisse romande	70 Caisses.
Suisse italienne	1 Caisse.
Suisse romanche	2 Caisses.

Cinq cantons sont restés, jusqu'ici, réfractaires au mouvement Raiffeisen, Glaris et Zoug, en Suisse allemande; Genève et Neuchâtel en Suisse romande et Tessin. Nous pourrions y ajouter Berne, partie allemande où n'existe aucune Caisse de crédit.

Le mouvement coopératif en Alsace et en Lorraine.

(Suite et fin)

Les économistes cherchent actuellement l'adaptation des principes, de la constitution et du fonctionnement des caisses de crédit mutuel aux exigences de la loi française et la réalisation d'un nouveau groupement pour faire face à l'évolution économique. Les établissements de crédit se pliant aux exigences de l'heure actuelle augmentent sans cesse leur capital-actions à des chiffres inconnus jusqu'à présent. Là comme chez nous, les emprunts d'Etat se succèdent avec une allure vertigineuse; une centralisation des capitaux du pays se produit, qui aura pour conséquence inévitable une aggravation de la situation précaire des petits agriculteurs et des modestes artisans. Il est donc souhaitable que toutes les associations de crédit mutuel puissent réunir leurs forces en augmentant leurs moyens d'action par une solidarité toujours mieux comprise. Qu'elles n'oublient jamais la vertu féconde des emplois décentralisés de l'épargne populaire, la supériorité de l'initiative privée responsable sur l'étatisme engourdissant, enfin, de confier l'organisation de la coopération de crédit à la libre initiative et de l'alimenter par l'épargne locale.

V. R.